



Editorial

Editorial du Cancanier – février 2017

Piéric Freiburghaus, Syndic



Dans un monde globalisé, où les décisions politiques, économiques, environnementales, etc. prises par les grandes puissances ont des répercussions sur notre quotidien, quelle est alors notre part de responsabilité citoyenne ?

En Suisse, peut-être plus qu'ailleurs, la commune, mais aussi la famille, sont les premiers cercles dans lesquels nous devons nous engager. La citoyenneté ne confère alors ni privilège, ni pouvoir. Elle impose des responsabilités.

Il faut dès lors être responsable face à ses concitoyens : Il en découle le devoir de respecter la vie, la dignité et la liberté de chacun, de s'engager pour la justice et la solidarité, de faire preuve de tolérance à l'égard des convictions d'autrui. Il en va de même de la volonté de témoigner à ses concitoyens : sollicitude et serviabilité, de faire preuve de sincérité dans ses paroles et ses actes.

Il faut être responsable de son cadre de vie : Toute personne doit s'engager en faveur de la protection du milieu naturel et de l'utilisation modérée des ressources, qu'elles soient peu abondantes ou aujourd'hui encore suffisantes, ceci afin que les générations futures puissent elles aussi vivre dans des conditions décentes.

Il faut être responsable vis-à-vis de la société : La sécurité économique de chaque foyer doit être garantie, dans la mesure du possible, par le principe de subsidiarité, par un travail justement rémunéré ; cela suppose la recherche d'un travail et la volonté de l'exercer consciencieusement et avec soin.

Mais il convient encore d'être responsable dans le domaine politique : La mise en œuvre d'une politique démocratique inspirée par les droits des citoyens suppose que l'on a affaire à des citoyens majeurs, qui partagent les idéaux démocratiques, s'intéressent à la politique et sont conscients de leur coresponsabilité.

Assumer ses responsabilités démocratiques et citoyennes, c'est aussi s'informer sur les événements de l'actualité politique locale, contribuer au débat public d'idées et à la formation d'une volonté commune et partagée, participer activement à la vie politique.

Et finalement, pour que la vie en société soit harmonieuse, il importe que des groupes sociaux prennent des initiatives, réalisent des projets d'intérêt général, culturels, sportifs, solidaires.

En ma qualité de syndic, je remercie chacune et chacun de son engagement et souhaite à toutes et à tous, une Heureuse et Riche Année 2017.

Concours photo



Le soleil de novembre se lève sur Penthalaz

Barbara Grozdanov a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le Cancanier N° 42. Dans l'éditorial du Président du Conseil, il ne s'agit bien heureusement pas d'un message d'aurevoir mais bien d'un message de présentation du Président qui souhaite honorer son mandat jusqu'au terme des deux ans.

- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 29 août 2016
- 6 De l'amiante chez vous ?
- 7 Calendriers 2017
Mise au concours
Services extérieurs
Carnaval de Penthalaz le 4 mars 2017
Places de jeux
- 8 « On passe l'hiver au chaud »
Le FC Venoge fête une année très riche
- 9 Un fin en apothéose pour les festivités du 50e de la FSG Penthalaz
- 10 Vision
- 11 La Vigne, Marché à la ferme
- 12 Solidarité internationale
- 14 Couronnes de l'Avant
- 14 Roman policier
- 15 Memento, agenda et jubilaires
- 16 L'ouvrier au village

Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthalaz

Mise en page
Joël Cavat

Comité de rédaction
Katherin Laffely, Bernard Morel, Henri-Robert Borgeaud, Joël Cavat

Correctrice
Claire Bourgeois

Impression
Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse
Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalaz,
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, culture, police, urbanisme, mobilité et transports

Piéric Freiburghaus, syndic

Vente de la parcelle n° 165, « Ancienne cure »

En séance du 17 mars 2014, le Conseil avait autorisé la Municipalité à vendre la parcelle n° 165, de 3'709 m² et le bâtiment de l'Ancienne Cure et sa dépendance, sis route de la Vuy 3, au prix de CHF 1'105'500.-

Suite à la requête de la Fondation EMS Venoge, la Municipalité a signé, en date du 9 décembre 2016, devant notaire, une prorogation de la vente à terme, qui prendra échéance au 30 juin 2017, en lieu et place du 31 décembre 2016.

Naturalisations

A ce jour et pour l'année écoulée, 9 demandes de naturalisations ordinaires ont été déposées. Parallèlement 9 naturalisations ont été obtenues.

Toujours pour la période précitée, 4 demandes de naturalisations facilitées ont été déposées et 8 naturalisations ont été obtenues.

Taxi

Il n'y a dès lors plus qu'une concession de taxi accordée à Swiss Taxi. L'autre exploitant n'a pas renouvelé sa demande.

Plan directeur régional du Gros-de-Vaud

La Municipalité demandera que le préavis relatif à l'adoption du Plan directeur régional du Gros-de-Vaud soit porté à l'ordre du jour de la séance de votre Conseil du 6 mars 2017. Elle en a informé, voici un mois déjà l'Association régionale du Gros-de-Vaud, ARGDV.

Pour rappel, le projet de révision de la LATC, qui devrait être à l'ordre du jour du Grand Conseil au premier semestre 2017, ne comporte plus de notion de plan directeur régional. Cependant l'ARGDV souhaite que ce document soit adopté selon les dispositions aujourd'hui en vigueur et puisse valoir, non plus comme plan directeur, mais comme outil de planification intercommunal. Ajoutons, si besoin était, que la politique de mobilité et de transports est l'enjeu actuel principal pour notre commune, que celle-ci nécessite une étude régionale, sur le bassin versant de la gare de Cossonay-Penthalaz et la jonction autoroutière de Cossonay ; aire géographique qui n'est pas en adéquation avec le découpage des districts. En vue d'initier une étude, la Municipalité a d'ores et déjà sollicité un rendez-vous auprès de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite en charge de la mobilité.

ASPAN

La Municipalité a adhéré à l'Association suisse pour l'aménagement national ASPAN ; organisme qui peut

apporter conseils et soutien en matière d'aménagement du territoire et qui propose aussi divers cours et formations.

Travaux d'aménagement du Vieux-Village

Le Canton a préalablement approuvé le projet de réaménagement routier du Vieux-Village. L'approbation définitive interviendra fin janvier, du fait des délais de recours et des fêtes de fin d'année.

Les travaux pourront dès lors débuter, selon les conditions météorologiques, mi ou fin février 2017. Leur durée est estimée à 7 mois.

Une communication spécifique à l'adresse de toute la population et des commerçants sera faite en temps voulu.

Programme de législation

Une communication complète sur les projets que la Municipalité souhaite développer au cours de la législature 2016-2021 sera intégrée dans un prochain numéro spécial du journal communal. Cependant, nous portons d'ores et déjà à votre connaissance la volonté de développer les quatre projets ci-après.

Une **commission consultative intercommunale Suisse-Immigrés** (dont la dénomination n'est pas définitive), en partenariat avec les communes de Daillens et Penthalaz, vraisemblablement d'autres, et avec l'appui du Bureau cantonal de l'intégration ;

Une **commission culturelle** extra-parlementaire, ceci afin de faire émerger et soutenir des projets culturels à Penthalaz, et pourquoi pas également en partenariat avec des communes voisines ;

Un **Agenda 2030 du développement durable**, stratégie soutenue par la Confédération. Celui-ci fixera des objectifs locaux et concrets à atteindre pour 2030, les mesures devant y contribuer, ainsi que les indicateurs d'évaluation. Rappelons que les trois axes du développement durable sont l'économie, le social et l'environnement.

D'ores et déjà, nous pouvons vous annoncer que suite à des contacts pris avec **l'Université populaire de Lausanne**, UPL, et en cohérence avec la vision de décentralisation de ladite association, des cours seront organisés à Penthalaz pour la première fois au printemps 2017. Des informations précises paraîtront dès que le programme sera établi.

Finances, promotion économique, ressources humaines et services sociaux

Didier Chapuis, vice-syndic

Personnel

Le poste d'huissier communal a été repourvu. C'est M. Philippe Gacond qui assumera cette fonction à partir du 1er janvier 2017. La Municipalité a procédé à son assermentation le 5 décembre dernier. La Municipalité remercie Thierry Parel pour avoir assuré ce poste avec fidélité pendant ces dernières années.

Le poste de secrétaire municipal adjoint(e) a été mis au concours. Nous avons reçu plus de 400 candidatures. La titulaire actuelle renonce à cette fonction pour des raisons personnelles.

La sortie du personnel a eu lieu le 2 décembre dernier. Nous avons eu la chance de découvrir la ville de Lausanne sous un angle bien différent de celui connu de tous. La chasse au renard a duré plus de deux heures. Pour de plus amples informations je vous laisse le soin de consulter le site www.foxtrail.ch. La soirée s'est terminée par un très bon repas auprès du nouveau restaurant Ô Bureau sur le site de Venoge-Parc.

Un grand merci aux organisateurs qui cette année étaient les

collaborateurs de la bourse.

Social

L'Assemblée générale de l'ARASPE s'est déroulée le 30 novembre dans les locaux communaux du Château d'Echallens. L'Assemblée a approuvé le budget 2017 et les diverses délégations de compétences votées en début de législature.

Relations avec les entreprises

Une délégation municipale a rencontré M. Bannwart, responsable logistique Suisse Romande de la société Planzer le 14 novembre dernier. Nous avons prévu de nous revoir régulièrement ces prochains mois.

Ecoles, parascolaire, santé, sports et informatique

Yves Jauner, municipal

Ajerco

Le 10 novembre 2016, le budget 2017 a été accepté lors de l'assemblée générale. Le coût par habitant est de CHF 109.30.

Les charges en 2017 sont de CHF 9'099'668.00 contre CHF 7'338'367.00 en 2016. Le montant à charge des Communes s'élève à CHF 2'509'820.00 (CHF 2'539'451.00 pour le budget 2016), soit une diminution de CHF 29'631.00. L'augmentation des charges est essentiellement due à la mise en place dans le réseau des UAPE (unités d'accueil pour écoliers).

Lors de cette assemblée, ont également été acceptés les délégations de compétence et pouvoirs spéciaux du CODIR, les indemnités du CODIR.

ASICoPe

Lors de l'assemblée du 27 septembre du conseil intercommunal de l'ASICoPe, le Budget 2017 a été accepté à la majorité. Les charges de l'ASICoPe s'élèvent à CHF 7'603'950.00 pour 2017. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 7'812'100.00. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2017 à CHF 3'641.10 pour le primaire et CHF 4'622.50 pour le secondaire. Il était au budget 2016 de CHF 3'952.10 (primaire) et CHF 4'818.90 (secondaire). La participation des communes membres de l'ASICoPe est de CHF 7'244'000.00 pour 2017. Pour Penthaz, le coût est de CHF 1'493'146.30.

Lors de cette assemblée, ont également été acceptés les délégations de compétence et pouvoirs spéciaux du CODIR, les indemnités du CODIR.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du 2 novembre du conseil intercommunal du SDIS Venoge, le Budget 2017 a été accepté à la majorité. Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 1'118'600.00 pour 2017. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 1'060'000.00. La participation des communes membres du SDIS est de CHF 627'270.00 pour 2017. Pour Penthaz le coût est de CHF 84'310.60. Lors de cette assemblée, ont également été acceptés les délégations de compétence et pouvoirs spéciaux du CODIR, les indemnités du CODIR.

Protection civile Gros de Vaud

Lors de l'assemblée du 18 novembre du conseil intercommunal de la PCI-GDV, le Budget 2017 a été accepté à la majorité. Les charges de la PCI s'élèvent à CHF 1'128'541.00 pour 2017. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 1'071'138.00. La participation des communes membres de la PCI est de CHF 278'973.00 pour 2017. Le coût par habitant est de CHF 23.89.

Bonne fêtes de Noël à tous et bonne année 2017 !

Routes et chemins, services industriels, protection civile et déchets

Pierre-André Ischi, municipal

Valorsa

Une mise à l'enquête est au pilier public de la Commune de Penthaz pour l'agrandissement de la déchetterie. La démolition des deux bâtiments (à proximité de la Venoge) et le rallongement d'un couvert permettront d'augmenter la surface de 400m², actuelle-

ment 800m², pour une meilleure accessibilité et fluidité. Valorsa, le Canton et la Confédération ne sont pas favorables pour l'instant à la collecte des plastiques. Selon Valorsa, l'élimination de ces derniers coûterait entre CHF 15.-- à 20.-- par habitant.

Patrimoine bâti, énergies renouvelables, patrimoine vert, secours et sécurité

Yvan Rochat, municipal

Exposition Madeleine Chamot-Berthod

Après avoir visité l'exposition consacrée à Mme Chamot-Berthod cet été à Château d'Oex, sur ma proposition la Municipalité a

décidé de mettre sur pied une exposition à Penthaz. Celle-ci se tiendra en mars 2017, à la Grande Salle de la Maison de Ville (voir article en dernière page).

Conseil communal du 29 août 2016

Valérie Rosset, Sylvie Nussbaum

La séance du Conseil communal est ouverte à 19h30. M. Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers communaux, au représentant de la presse, ainsi qu'au public présents. 44 conseillers sont présents à cette séance.

M. Eric Joseph annonce qu'il n'y a pas reçu de courrier pour le bureau du Conseil.

Information des Municipaux (ne figurant pas dans la rubrique « Communications de la municipalité »)

M. Didier Chapuis informe que *Le poste d'huissier communal* a été repourvu. M. Philippe Gacond qui a été assermenté le 5 décembre 2016, assurera cette fonction à partir du 1er janvier 2017. La Municipalité remercie M. Thierry Parel d'avoir assumé ce poste avec fidélité pendant ces dernières années.

M. Daniel Traini demande à ce que l'assemblée applaudisse le nouvel huissier M. Gacond, puis M. Parel pour l'excellent travail effectué durant ces cinq dernières années.

Sujets traités lors de la séance :

Préavis municipal n°2016-07 relatif au budget 2017 (42 oui et une abstention)

Les membres du Conseil communal adoptent le budget 2017 tel que présenté, résumé comme suit :

Total des revenus	CHF	15'930'250.00
Total des charges	CHF	16'230'250.00
Déficit	CHF	300'000.00

L'élaboration du budget permet à la Municipalité de se poser périodiquement les questions importantes en lien avec les finances

communales, à savoir :

Est-ce que le budget de fonctionnement est équilibré ?

L'équilibre du budget 2017, quoique légèrement déficitaire de CHF 300'000.--, sera vraisemblablement atteint grâce à la prudence des chiffres mentionnés. Cette prudence a souvent été mise en évidence par le passé.

La conduite des finances communales peut ressembler au pilotage d'un navire. Il est important pour le capitaine, soit la Municipalité, d'anticiper les changements de direction et l'intensité du vent, afin de corriger à temps les paramètres et de garder le cap.

En analysant parallèlement les comptes, on s'aperçoit que durant la période 2011-2015, la marge nette d'autofinancement a été négative 2 années sur 5. Elle le sera encore en 2016.

La Commune est à l'aube d'importants investissements. Seuls le suivi constant de l'évolution de la marge d'autofinancement et l'interprétation des indicateurs d'endettement permettront à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer de manière durable le financement des investissements.

Les défis futurs sont importants mais la Municipalité est confiante dans sa capacité à les relever.

Préavis municipal n°2016-08 relatif à l'adoption du règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe (43 oui)

Les membres du Conseil communal adoptent le règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe et décident d'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par le chef du Département concerné.

C'est sur la base de la loi de 1964 sur la distribution de l'eau (LDE), modifiée en 2013 que la Municipalité a adapté son règlement communal. La plupart des modifications sont d'ordre cosmétique. La plus grosse adaptation demandée par la modification de la

LDE est un changement de notion. On ne parle plus « de prix de l'eau » mais de « taxe causale » relative à la distribution de l'eau, cette manière de faire rappelant le principe du « pollueur-payeur » de la taxe déchets, passant plutôt en « consommateur-payeur » dans le cadre de ce règlement. La facturation ne se fera plus en concession (base de 150 m³) mais en consommation réelle. Ainsi un ménage de 2 personnes ne consommant par exemple que 120 m³ ne se verra facturer que ces 120 m³ et non plus 150m³ alors qu'un autre ménage de 4 personnes consommant 240 m³ se verra facturer ces 240 m³ au prix de base sans augmentation tarifaire à partir du 151 m³.

Ce nouveau règlement sera mis en application au début de l'année 2017. Il peut être obtenu, de suite, auprès de l'administration communale. Il sera publié sur notre site internet dès son approbation par le Canton.

Préavis municipal n°2016-09 concernant la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement relatif à la durée de la législature 2016-2021 (34 oui, 6 abstentions et 3 refus)

Les membres du Conseil communal acceptent le préavis susmentionné et décident de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

1. Plafond d'endettement : CHF 36'000'000.00
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 6'000'000.00

Cette année, les membres de la Municipalité ainsi que Madame la boursière ont suivi une formation complémentaire auprès de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) afin d'avoir une meilleure visibilité des risques et permettre de se faire une meilleure opinion de la situation, au moyen d'indicateurs et ratios plus représentatifs de la réalité.

Jusqu'à aujourd'hui la Municipalité examinait le plafond d'endettement avec l'indicateur du poids de la dette par habitant, cet indicateur a été estimé non adéquat car tous les habitants ne sont pas des contribuables à même pouvoir contributif.

Dès lors, il a été décidé de travailler avec trois nouveaux indicateurs/ratios – comme indiqué en page 5 du préavis – en les appliquant sur les précédentes années jusqu'à 2015 pour avoir une meilleure compréhension et comparaison des résultats:

Le premier indicateur permet d'examiner le poids de la dette mais en la comparant avec les recettes fiscales. Ce ratio détermine le nombre d'années que la Commune mettrait pour rembourser la dette si celle-ci l'était avec l'intégralité des recettes fiscales. Ce ratio doit être inférieur à 2 ans et demi pour être qualifié de bon. On constate qu'il est à 1,05 pour l'année 2015 ce qui est une très bonne durée de rotation pour le remboursement de la dette.

Le deuxième indicateur examine l'effacement de la dette en tenant compte des dépenses de la commune mais sans tous les éléments non financiers comme les amortissements ou les provisions. Il permet de déterminer avec plus de précision la durée de l'effacement de la dette. Il est estimé que le résultat dudit ratio doit être inférieur à la zone 25-30 ans pour être qualifié de bon. Là également, on peut constater que la Commune a un ratio de 3 ans pour l'année 2015 donc également un excellent résultat pour cet indicateur.

Le troisième indicateur détermine le poids des intérêts passifs pour la Commune en les comparant aux recettes fiscales. Le taux calculé pour la Commune est de 2.05% soit inférieur au taux de 5%. Ce taux qualifie de faible l'endettement de la commune.

La Municipalité a donc examiné le montant possible d'endettement en listant les investissements prévus ou envisagés durant cette législature tout en tenant compte d'un taux d'intérêts fictif estimé à 2%. Selon cette estimation pour une durée de 25 ans la Commune aurait une capacité d'endettement de CHF 43'462'143.00, Cependant, au vu des investissements et du principe de prudence, la Municipalité demande un plafond d'endettement de CHF 36'000'000.00. L'augmentation de ce plafond de 26 millions (montant actuel) à 36 millions peut paraître conséquente. Mais au vu des importants investissements qui attendent la Commune dans un avenir proche – réfection des routes, parcelle de la Gare 38-40 notamment – il est nécessaire qu'elle ait une certaine marge de manœuvre. De toute manière, le Conseil communal aura le pouvoir de décision pour toutes les dépenses.

Enfin pour le plafond des risques pour le cautionnement, la Municipalité nous propose un montant maximum de CHF 6'000'000.00. Ce montant a été déterminé en listant les plafonds maximum des associations afin d'estimer les participations de la commune. A noter, que le montant devra être très fortement augmenté lors de la prochaine législature afin de tenir compte du projet de construction du nouveau collège à Penthalaz.

Préavis municipal n°2016-10 concernant le renouvellement des infrastructures, installations et terrains du Tennis Club Penthalaz (42 oui et une abstention)

Les membres du Conseil communal décident :

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs de renouvellement des infrastructures, installations et terrains du tennis de CHF 230'800.00 TTC ;
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs au raccordement et renforcement du réseau de CHF 82'700.00 TTC ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 313'500.00 TTC pour la réalisation de ces travaux ;

Toutefois, pour le point 2, la commission chargée de l'étude de ce préavis souhaite que la municipalité poursuive ses investigations afin de trouver des solutions pour limiter au maximum les coûts de raccordement.

Le tennis club de Penthalaz compte environ 130 membres. La terre battue, bien qu'elle soit une surface appréciée des joueurs, demande beaucoup d'entretien et engendre des coûts annuels importants.

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit concernant 4 objets de rénovations différents.

- **1^{er} point la surface de jeux.** Plusieurs surfaces synthétiques se rapprochant des caractéristiques de la terre battue sont actuellement sur le marché. Au printemps, elles ont l'avantage de permettre de jouer plus tôt dans la saison et nécessitent que peu de frais d'entretien à un coût largement inférieur. Le jeu peut être repris rapidement après les intempéries et plus aucun arrosage n'est nécessaire en cas de temps sec.

- **Le 2^{ème} point** traité est le grillage entourant les courts. Il est nécessaire de changer les treillis trop usés pour être retenus.

- **Le 3^{ème} montant du préavis** est attribué à la rénovation de l'éclairage des terrains.

- **Le 4^{ème} point** concerne le renforcement du réseau basse tension. Lorsque les joueurs du TC Penthalaz jouent sous les feux des projecteurs, les pompes de la station de pompage, sises à proximité, cessent de fonctionner, le réseau n'étant pas assez puissant pour alimenter les deux sites.

Il est nécessaire que le tennis puisse être indépendant de la station

de pompage.

Préavis municipal n°2016-11 relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021 (42 oui et une abstention)

Les membres du Conseil communal décident :

A. d'autoriser la Municipalité, pour la législature allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021, à :

1. statuer sur les aliénations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas au maximum, charges éventuelles comprises ;
2. statuer sur les acquisitions immobilières destinées au développement économique, urbanistique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas, charges éventuelles comprises ;
3. participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas au maximum ;
4. statuer sur les aliénations des participations au sein de sociétés commerciales, d'associations et de fondations et de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas ;
5. plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitraires ;
6. accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de Paix du district de Morges jusqu'à concurrence du montant de l'actif net s'élevant à CHF 50'000.00 ;
7. engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 ;
8. engager des dépenses supplémentaires, dans le cas de dépassements de crédits de fonctionnement, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-/années ;
9. placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissement bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, présentant de solides garanties financières ;
10. ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de

frais d'études d'investissements du patrimoine administratif, ceci jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- au maximum par cas ;

B. de prolonger les autorisations précitées jusqu'au 31 décembre 2021.

Nomination de membres pour les commissions :

Nouveaux statuts de l'Association intercommunale de la Piscine des Chavannes à Cossonay ;

Informatique ;

Eclairage public.

Divers

Un peu d'espoir et de magie de Noël pour les enfants atteints du cancer « neuroblastome » :

M. Eric Joseph, annonce à l'assemblée qu'il est de coutume d'attribuer le dernier jeton de présence de l'année pour une bonne action. M. Daniel Rochat, du groupe GIP propose l'association Zoé4life, créée par la famille d'une enfant atteinte dès la naissance d'un cancer appelé « neuroblastome » et dont le rêve était celui de nager avec les dauphins. Peu après qu'elle ait pu faire la rencontre du mammifère marin, la petite Zoe a été emportée par sa maladie. Depuis, les proches de Zoe continuent de lutter avec l'association pour aider les jeunes enfants atteints de cancer. L'idée de M. Daniel Rochat a été acceptée.

Prochaines dates importantes

Votations :

dimanche 12.02.2017 et dimanche 21.05.2017

Elections cantonales :

dimanches 30 avril et 21 mai 2017

Prochaines séances du Conseil communal :

lundi 6 mars 2017, au centre communal du Verger et lundi 1er mai 2017, au centre communal du Verger

La séance est levée à 21h05.

De l'amiante chez vous ?

La Municipalité



Bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles, tuiles Ces objets anodins ne peuvent pas être débarrassés sans précaution. La plupart d'entre eux ont été fabriqués en fibrociment contenant de l'amiante. Bien qu'interdit en Suisse depuis 1989, ce matériau se rencontre encore partout dans notre environnement

bâti, de la remise de jardin jusqu'aux toitures des habitations.

Bricoleurs amateurs comme professionnels de la construction, **nous sommes tous susceptibles de manipuler du fibrociment.** Or ce produit devient dangereux dès lors qu'il est **cassé, percé, poncé, meulé, voire déplacé sans précaution.**

Les fibres d'amiante, une substance utilisée pour l'industrie pour ses propriétés de résistance mécanique et thermique, pénètrent profondément dans les poumons. Elles exposent au risque de

développer des maladies, **dont des cancers**, après une période de latence de 20 à 40 ans.

Ramenez vos déchets en fibrociment sans les endommager ! Des containers sont prévus à cet effet à la déchetterie de Valorsa.



Calendriers 2017

La Municipalité

La Municipalité a le plaisir de vous informer qu'elle a mis à disposition de ses habitants des calendriers.

Ces derniers peuvent être retirés au Greffe Municipal, jusqu'à épuisement du stock.

Mise au concours

La Municipalité

La Commune de Penthalaz met au concours un poste de **Secrétaire du Conseil communal** (Autorité législative)

Suite à la démission de la titulaire, le bureau du Conseil communal recherche un/e nouveau/nouvelle secrétaire. Entrée en fonction de suite ou à convenir.

Places de jeux

La Municipalité

Toutes les places de jeux et leurs accès sont désormais interdits aux chiens.

Merci aux propriétaires de respecter la signalisation mise en place.

Des contrôles systématiques seront effectués.

Ici, je suis interdit



Services extérieurs

JLD et son équipe



Le 30 juillet, Christian est parti donner un coup de main au paradis.

Après 14 ans au service de la Commune, Christian Roulet nous a quittés laissant une trace indélébile dans l'histoire de notre service et dans le cœur des amis qui ont eu le privilège de travailler avec lui.

Christian, je pense qu'il y a du bois à fendre et des poneys là-haut, pour qu'il t'ait rappelé si vite. À bientôt mon ami

Carnaval de Penthalaz le 4 mars 2017

La Cool'Hisse

Pour petits et grands sur le thème MIAM MIAM MIAM MIAM MIAM

Afin de marquer ce 31ème carnaval de Penthalaz, le comité d'organisation a décidé d'ouvrir aussi cette fête aux adultes. C'est pourquoi nous nous réjouissons de vous accueillir, petits et grands, pour participer à cette joyeuse journée.

Pour la première fois, La Cancanière s'est associée à cet événement pour organiser une journée festive avec une belle parade à travers notre village, riche en musique, en rencontres et une buvette qui vous proposera un bon repas. D'autre part, comme depuis de nombreuses années, nous pourrons compter sur la participation de la Jeunesse. Vous êtes attendus à 10h30, au Verger ; un apéritif concert de bienvenue ouvrira cette journée aux sons des Guggens. Vers midi, vous aurez la possibilité de vous restaurer légèrement avec les spécialités de la Cool'Hisse. De 13h30 à 15h30, Coraline Monachon, Catherine Novet et leur équipe accueilleront toutes les personnes voulant se faire maquiller. Pendant ce temps, les Guggens se disperseront dans le village pour offrir à la population quelques notes de musique endiablée. À 15h41 précises, les

Kankan'nanas, les tambours de la Jeunesse de Penthalaz et les Guggens ouvriront la parade qui les mènera à l'EMS La Venoge, puis au Chemin du Mont-Tendre, en passant par le Chemin Rouge jusqu'au restaurant de l'Hôtel de Ville. C'est sur ce trajet que se déroulera la bataille confettis. Ce joyeux cortège terminera sa course sur la place Madeleine Chamot-Berthod où nous pourrons, alors, dire adieu au bonhomme-hiver qui sera brûlé...

Pour compléter en beauté ce carnaval, la grande salle du Verger vous sera ouverte pour le souper traditionnel du carnaval suivi d'un concert de Guggens.

Les organisateurs : La Cool'Hisse, la Cancanière et la Jeunesse

MIAM MIAM MIAM MIAM MIAM

« On passe l'hiver au chaud »

Bernard Morel

Sébastien Anger, on imagine que tu es un président du FC Venoge heureux au terme de ce premier tour qui voit la première équipe occuper le 3^e rang de son groupe en deuxième ligue?

Oui bien sûr. La première équipe, c'est une belle surprise et en même temps la continuité du travail accompli depuis trois ans. A 95%, l'effectif est le même que celui qui a acquis la promotion en deuxième ligue en juin dernier. Il y a juste quelques renforts d'appoint. Le mérite en revient aux joueurs et au staff de l'équipe, qui se sont donnés les moyens pour réussir, notamment en passant de deux à trois entraînements par semaine. Nous sommes très bien partis pour atteindre l'objectif encore jamais réalisé dans l'histoire du club : le maintien en deuxième ligue.

Que dire des autres équipes du club ?

La deuxième équipe, en quatrième ligue, nous a apporté également

entière satisfaction. C'est une équipe très jeune, entraînée par deux gars qui jouaient auparavant en première équipe. Ils font de l'excellent travail. Nos deux équipes séniors, elles aussi, ont obtenu de bons résultats.

Et du côté des juniors ?

Il y a eu indiscutablement un effet Euro avec l'arrivée de nombreux gosses qui ont eu envie de commencer le foot. Notre collaboration avec le FC La Sarraz-Eclépens se passe très bien et nous comptons quelque 120 juniors. C'est appréciable.

Et maintenant, c'est la pause...

Oui. Cette année a été riche en activités et en émotions et ce mois de pause fait du bien. L'avenir le plus immédiat maintenant, ce sera notre repas de soutien du 16 février.



Le FC Venoge fête une année très riche

Sébastien Anger, Président FC Venoge

COCORICO ! Tel était le cri de ralliement proposé par le comité du FC Venoge à l'occasion de la 16^{ème} édition de son Souper Loisirs qui s'est tenue le samedi 19 novembre dernier. C'est aux couleurs et saveurs du pays organisateur de l'EURO2016 que le club des villages de Penthalaz, Penthaz et Daillens s'est offert un dernier rendez-vous au bout d'une année civile riche en événements.

La rétrospective nous renvoie au début du mois de février avec le tournoi en salle juniors qui réunissait quantité de juniors dans quantités de catégories sur 3 jours – une première – offrant aux organisateurs un marathon de matchs à jouer et de repas à servir. Pas le temps de respirer que le traditionnel repas de soutien se tenait le 18 février pour un nouveau record de participation synonyme d'une manne indispensable pour garantir la bonne marche des activités du club.

On en oublierait presque les 3 lotos dispersés entre janvier et avril qui ont précédé le Foothon des juniors du 18 mai qui voit les enfants accumuler un maximum de tours de terrain sous l'œil attentif de leurs parrains et marraines d'un jour. Puis vint un mois de juin totalement fou avec la fin passionnante des championnats entre le sauvetage miraculeux des Seniors 30+ élite et le titre de champion de groupe pour la première équipe alors en 3^{ème} ligue qui accédait aux finales de la catégorie.

Une édition de Graines de Foot pour la catégorie E sous une météo dantesque le samedi 11 juin et le club se mobilisait derrière sa première équipe, le même jour, pour le coup d'envoi des finales de 3^{ème} ligue. Une semaine plus tard le FC Venoge rejoignait

pour la deuxième fois de son histoire l'élite du football vaudois en terminant meilleure équipe des 8 qualifiées pour cette dernière phase. Un aboutissement pour cette équipe dirigée par Luis Rodrigues assisté d'Olivier Junod dont la force collective a permis de soulever des montagnes pour ne citer que la mémorable victoire de Saint-Prex.

Une courte pause estivale plus tard et le constat d'un afflux toujours plus large de joueurs en capacité d'évoluer dans la catégorie des seniors (dès 30 ans) voyait le club inscrire une seconde équipe dans cette compétition. Si ce genre de décision permet de répondre à une croissance qui suit le développement démographique des villages qui composent le FC Venoge, elle n'est pas sans poser la question de la capacité des infrastructures actuelles qui vont devoir



évoluer au même rythme que d'autres projets qui engagent l'avenir et la pérennité du club.

C'est donc au bout d'un premier tour très satisfaisant pour l'ensemble des équipes, des seniors aux juniors en passant par les actifs, que près de 180 convives ont accepté de célébrer une année 2016 au travers d'une soirée conviviale organisée par le maître de cérémonie en chef : Nicolas Jaeger. On ne saurait être complet sans remercier chaleureusement la brigade de cuisine composée de bénévoles, pas forcément footeux, dont l'amitié et le soutien permet d'offrir aux participants un repas de haute facture à un

prix très mesuré. Enfin la valeur de la magnifique tombola (50 lots) proposée par de généreux donateurs a su persuader l'assistance d'épuiser les enveloppes à disposition pour fêter Noël avant l'heure.

Au moment de ranger les crampons à la cave durant la trêve hivernale et de connaître une période propice à retrouver celles et ceux qui pâtissent d'un tel engagement, le comité du FC Venoge tient à adresser ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont fait, de près comme de loin, de cette année un millésime précieux que l'on sait exceptionnel. D'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous et nos meilleurs vœux pour 2017.

Une fin en apothéose pour les festivités du 50e de la FSG Penthalaz

Bernard Morel



Le dernier week-end de novembre, le centre du Verger a vécu au rythme du Gala gymnique organisé dans le cadre du 50^e anniversaire de la FSG Penthalaz. Ce furent deux soirées magnifiques qui ont clos en apothéose les festivités de ce demi-siècle d'existence, lesquelles avaient commencé en janvier à la Maison de Ville – là où avait été fondée la Société de gymnastique au début de l'année 1966 – puis s'étaient poursuivies en mai, avant ce Gala de fin novembre. Daniel Traini, qui présidait le comité d'organisation des festivités du 50^e, et Jean-Daniel Meystre, président de la FSG Penthalaz, avaient tout lieu d'être satisfaits et heureux.

Au cours de ces deux soirées, le spectacle a été joyeux et intense. Non seulement de la part des différents groupes de la FSG Penthalaz – parents et enfants, enfantines, Kids, Multisports, petites



pupillettes, moyennes pupillettes, agrès, athlétisme 1, athlétisme 2, féminines, polysports – mais également de la part des différentes sociétés de gymnastique vaudoises invitées. Tous ces groupes ont proposé au nombreux public présent – les deux soirées ont affiché complet avec chaque fois près de 400 personnes – des numéros de belle qualité.

Puis il y a eu un grand moment lors du final, lorsque les quelque 200 membres de la FSG Penthalaz, tous vêtus du training bleu et blanc de la société, se sont retrouvés sur scène et ont dansé ensemble. Dans son discours, Daniel Traini n'a pas manqué de remercier les sociétés du canton qui ont répondu à l'invitation, de rappeler aussi que cette année de festivités a été une belle aventure et combien était précieux le travail accompli à longueur d'années par les moniteurs bénévoles. «Votre travail est gratuit, mais pas sans valeur», a-t-il notamment souligné.

La FSG Penthalaz est donc une quinquagénaire qui se porte bien. «Oui même très bien, ajoute Daniel Traini. Nous avons régulièrement des nouvelles demandes d'adhésion. Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment de salles à disposition, ce qui nous oblige à refuser du monde.»



S'il est un domaine qui marque la vie d'une cité, c'est bien la sensibilité politique de ses autorités. Pour cette 3^e édition de «Vision», j'ai interviewé M. Daniel Rochat, entré au conseil communal en

décembre 2002 et président depuis 2 ans du parti le plus largement représenté au conseil, le GIP - Groupement Indépendant Penthalaz. C'est à ce titre que j'ai souhaité connaître sa vision des équilibres et enjeux politiques qui sont les nôtres, ainsi que celle de son parti. C'est ce qu'il nous dévoile dans l'entretien qu'il m'a aimablement accordé.

Tout d'abord une question qui peut sembler stupide. Est-ce que le GIP est un parti ?

Oui, très clairement. Nous devons être constitués en parti, avec des statuts, pour pouvoir participer à la vie politique de la cité, mais ce qui nous distingue de la plupart des autres groupes, c'est que nous ne défendons pas un modèle de société. Nous n'avons pas de programme politique partisan commun à nos membres et n'avons pas non plus de lien avec un organe faitier.

Et les membres, sont-ils également indépendants à l'intérieur du parti ?

Oui, bien sûr, chacun vient avec ses idées, ses convictions. Au GIP, vous trouvez tout le spectre des opinions politiques, toutes les tendances sont représentées et chacun a la possibilité de défendre ce à quoi il croit avec le grand avantage de ne pas être hors parti.

Cela veut dire que face aux décisions que doit prendre le conseil, il n'y a pas de mot d'ordre, pas de recherche d'une position commune ?

Exactement. Notre credo, c'est vraiment l'indépendance de chacun. C'est notre valeur fondamentale.

A l'intérieur du parti, comment cohabitent des membres dont l'orientation politique peut être très différente ?

La diversité des opinions suppose évidemment que le respect mutuel et la capacité à entendre les arguments d'autrui règnent. Et puis c'est le rôle du président de veiller à cette entente, à ce que les arguments de chacun puissent être entendus et à ce qu'il

n'y ait pas de dérapage.

Suite à la votation cantonale imposant l'élection à la proportionnelle, le parti «Vaud libre» s'est donné pour mission de fédérer les partis indépendants tel le GIP. Y a-t-il des contacts, voire des velléités de rapprochement ?

Non, pas du tout. Notre ambition et notre action se limitent à la politique communale et encore une fois, nous tenons avant tout à notre indépendance.

Historiquement la commune de Penthalaz a eu à trouver un équilibre entre un monde d'origine paysanne et sa population ouvrière arrivée principalement avec les câbleries. Est-ce que d'une manière ou d'une autre cette polarisation est encore vivante aujourd'hui ?

Je dirais non. Polarisé n'est pas le mot. La population a crû de manière significative et s'est beaucoup diversifiée. Y compris au niveau des élus. Bien sûr les habitants originaires de Penthalaz, ou y habitant depuis longtemps, défendent l'identité de leur village, mais je ne constate pas d'antagonisme marqué avec une population plus urbaine et moins liée à la commune.

Le GIP a connu une progression assez spectaculaire passant de 16 élus au conseil communal en 2006 à 17 en 2011 pour grimper à 24 aux dernières élections de ce printemps. A quel phénomène attribuez-vous cette progression ?

Nous sommes stables dans la composition de notre groupe, il y a peu de défection. Au contraire, nous avons pu compter sur l'arrivée de nouveaux membres qui sont issus de la jeunesse locale, donc particulièrement bien intégrés et connus.

Cette progression s'est surtout faite au dépend du PLR qui passe de 15 à 7 représentants dans le même laps de temps. Commentaires ?

Difficile d'émettre un jugement sur un parti qui n'est pas le mien, mais peut-être le PLR est-il traditionnellement plus constitué de membres qui sont des entrepreneurs, des patrons, et il est de plus en plus difficile d'être engagé en politique à côté d'une activité professionnelle indépendante. Et puis il s'agit des fois de générations qui ne se renouvellent pas.

Si le GIP est devenu le premier parti de l'organe législatif, comment se fait-il que l'exécutif soit à majorité socialistes verts et sympathisants ? Alors que la gauche ne représente que les 2/5 de l'organe législatif ?

Affaire de disponibilité de nos membres. La charge de municipal est lourde et peu compatible avec un emploi à plein temps. Ceci est encore plus vrai quant à la fonction de syndic que nous aurions pu revendiquer au vu de nos résultats lors de la dernière élection, mais l'ampleur de la tâche a été dissuasive.

Est-ce que cette situation est problématique pour le GIP ?

Non pas vraiment. Ce qu'il faut bien voir, c'est que la gestion des affaires communales est peu politisée. L'enjeu c'est le bien commun et les décisions se prennent souvent avec des majorités nettes parce que la grille d'analyse est plus ou moins la même pour tous. Il n'y a pas beaucoup de place pour une politique partisane et je serai tenté de dire merci à ceux qui s'investissent pour la chose publique quel que soit leur parti.

Quels sont les grands enjeux de la législation ?

Tous ne sont pas encore dévoilés, mais je citerai l'aménagement de la place centrale (maison Miéville, bâtiment communal, place du Verger), le plan général d'affectation avec ses enjeux de densification et la réfection des routes de la Gare et de Lausanne. Même si les deux derniers points sont fortement impactés par des décisions cantonales.

Quels sont les grands enjeux pour le GIP ?

Veiller au renouvellement et à l'accroissement de nos effectifs de manière à pouvoir honorer la confiance que nous font nos électeurs par une présence significative aussi bien au conseil qu'à la municipalité.

Un souhait ?

Voir un intérêt et un engagement plus grand de la part de plus de concitoyens pour la chose publique.

La Vigne, Marché à la ferme

Katherin Laffely



Marché à la ferme
1305 Penthaz

Laurence et Pierre-Alain Epars nous offrent la possibilité d'acheter des produits frais et locaux à leur enseigne «La Vigne, Marché à la ferme», ouvert 7/7 en self-service.

Comment a débuté cette démarche complémentaire à votre travail d'agriculteur-trice ?

Par hasard. La belle-maman de Laurence vendait des oeufs au voisinage. La petite maison en pierre, dite "la cabane" devant la ferme ne servait à rien, était bien jolie et a représenté alors l'opportunité d'un lieu de vente. Tout d'abord un plateau d'oeufs frais, du jus de pommes, de la raisinée directement produite à la ferme. L'offre s'est étoffée avec des pommes, des confitures, de l'huile de noix et de colza, des pommes de terre, des courges, etc. À cela s'ajoute des légumes de saison comme les endives l'hiver et les asperges au printemps et qui proviennent de producteurs proches. Et cela dure depuis une quinzaine d'années...

Qu'est-ce qu'une journée type pour vous ?

Sur l'exploitation, il n'y en a pas vraiment, mais 80 poules, cela veut dire beaucoup de travail manuel. Leur préparer et leur donner une alimentation saine (graines, végétaux, eau), entretenir l'espace à vivre où les poules trouvent à picorer. Plusieurs fois par jour, les oeufs sont ramassés.

Vendre des produits en self-service, cela veut dire achalander régulièrement (plusieurs fois par jour) la cabane, préparer le conditionnement des produits car certains produits sont vendus par kg (pomme de terre, pommes) et se déplacer pour aller chercher des produits locaux. Le local de stockage se trouve dans la ferme et la cabane est à quelques pas de là. Et quotidiennement un inventaire est fait afin de vérifier si le produit de la vente est en relation avec les produits restants.

La ferme Epars produit 30 à 50 litres d'huile de noix et une centaine de litres de raisinée par année. Un pressoir est encore à la ferme et permet d'offrir un produit entièrement fabriqué sur place. La raisinée est ainsi fabriquée dans de gros chaudrons cuisant pendant 24 heures. Tout le matériel, pressoir, pasteurisation, mise en bouteilles appartient à la famille.

Certains produits (raisinée, huile de noix et huile de colza) sont aussi vendus chez d'autres collègues faisant partie du réseau "Marché Paysan".

Comment tourne ce «marché à la ferme» ?

Des clients réguliers, des gens de passage, des promeneurs, que ce soit par choix, par habitude ou pour un dépannage, l'adresse est connue du village et de la région.

La publicité se fait de bouche à oreille. Le marché à la ferme est signalé par un panneau sur le chemin de Penthaz, devant la ferme, dans la plaquette du village ainsi que dans le guide de la vente directe et le site marchepaysan.ch. Au dernier comptoir d'Echallens, un espace terroir a permis de présenter les produits ainsi qu'aux portes ouvertes à Marcelin. Laurence était présente à la fête du coing à Bournens avec notamment du jus de pommes-coings. Pour les 15 ans du marché, le couple a créé un logo et de nouvelles étiquettes.

Quel sont les aspects les plus importants dans ce complément ?

- proposer des produits de saison et de proximité
- donner une bonne information sur les marchandises vendues car les produits sont visibles sous leur forme primaire autour de la ferme
- valoriser son travail car le contact est direct avec le consommateur, Laurence ou Pierre-Alain sont toujours disponibles à la ferme.
- se démarquer des revendeurs

Ces aspects sont mis en avant par l'Association romande Marché Paysan, raison pour laquelle la famille Epars en fait partie.

Quel est votre plus beau souvenir lié à cette démarche ?

Les participations au Concours romand de jus de pomme et raisinée avec, à la clé, l'obtention de plusieurs récompenses.

Pour les 10 ans du marché, Laurence et Pierre-Alain ont installé une tente devant la cabane et ils offraient aux clients du jus de pomme chaud ainsi qu'un petit cadeau, occasion d'aller à la rencontre de leurs clients.

Comment voyez-vous l'avenir de votre démarche ?

En réfléchissant à cette démarche, Laurence et Pierre-Alain relèvent leur grande satisfaction de pouvoir travailler à la ferme et d'offrir des produits de grande qualité.

Leur désir est de répondre à une plus grande demande. De plus en plus de personnes sont intéressées à acheter des produits garantis locaux et de saison. Ils aimeraient donc augmenter l'offre en se facilitant la tâche avec un local plus grand, plus pratique et nécessitant moins de manutention.

Une demande de transformation de la ferme a été déposée et dommage qu'un recours au tribunal bloque le projet !

Je remercie infiniment Laurence et Pierre-Alain pour leur disponibilité et leur accueil chaleureux. Le village de Penthaz a beaucoup de chance d'avoir la possibilité d'acheter des produits de qualité et si près de chez nous...



Photo : ISOagency

Contact

La Vigne
Marché à la ferme
Pierre-Alain et Laurence Epars
chemin de Penthaz 5
1305 Penthaz
tél. 021 861 40 96
www.marchelavigne.siteweb.ch

Solidarité internationale

Piéric Freiburghaus

Créée en 1989, la FEDEVACO est une organisation faitière regroupant aujourd'hui une cinquantaine d'associations actives dans la coopération au développement. Elle permet aux collectivités publiques (Confédération, Canton et communes) de contribuer à la solidarité internationale en cofinçant une grande diversité de projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est. Au préalable, tout projet émanant d'une association membre est soumis aux critères stricts d'une Commission technique (CT), composée d'experts bénévoles ayant tous une expérience approfondie du travail de terrain.

Ainsi, l'expertise de la FEDEVACO permet :

- de garantir la qualité et la durabilité des projets et la fiabilité des partenaires locaux;
- d'assurer le contrôle du suivi et de la bonne conduite des projets;
- d'informer et sensibiliser les autorités et le public quant aux projets soutenus;
- de contrôler les rapports et les décomptes finaux.

Ce service, mis à la disposition des collectivités publiques, permet non seulement de faciliter le choix des pouvoirs publics et de les décharger du travail d'expertise, mais aussi de garantir une utilisation appropriée et efficacement ciblée des deniers publics consacrés à la coopération au développement. Elle évite, en outre, la multiplication non coordonnée des demandes de financement, allégeant ainsi les tâches administratives des autorités.

Consciente de ses charges et responsabilités, à tous niveaux, la Municipalité avait répondu positivement à mon interpellation déposée au Conseil communal, en devenant membre de la FEDEVACO et a inscrit dès 2014 une ligne spécifique à son budget, à hauteur de deux francs par habitant. Pour l'année 2016, la Municipalité a choisi de soutenir deux projets :



Sécurité alimentaire et désendettement

Madagascar – Toamasina

Population cible : Paysannes et paysans pris au piège de l'usure

Organisation : Action de Carême – www.actiondecareme.ch

Entre deux récoltes, lorsque la nourriture se raréfie, les paysans sont contraints de s'endetter pour survivre. Afin de briser le cercle vicieux de l'endettement, le projet d'**Action de Carême** promeut une gestion communautaire des ressources ainsi qu'une agriculture basée sur les cultures vivrières. En cinq ans, le nombre de groupements accompagnés est passé de 743 à 1860, soit près de 20'000 personnes qui ne font plus appel aux usuriers.

Dans la région du projet, plus des trois quarts de la population vivent avec moins de 0.5 dollars US par tête et par jour. La difficulté de gérer l'équilibre entre cultures vivrières et cultures d'exportation, la fréquence des cyclones, la difficulté de sécuriser les terres poussent les paysans à s'endetter pour pouvoir survivre notamment pendant la période de soudure. Aussi, l'endettement chronique auprès des usuriers et la vente de riz à bas prix juste après la récolte suivie de son rachat à prix élevé en période de soudure sont deux facteurs déterminants de pauvreté.

Le projet vise à terme l'autosuffisance alimentaire locale. Il a donc pour objectif principal la maîtrise de la période de soudure et la disparition de l'endettement chronique. Le projet aide les paysans à se mobiliser et à s'organiser (en groupements d'épargne commune, et en réseaux de groupements) pour sortir du cercle vicieux de l'endettement par leurs propres efforts. Parallèlement à l'épargne commune, l'entraide rotative et les réalisations bénéficiant à l'ensemble de la communauté sont encouragées. Une agriculture de subsistance donnant priorité aux cultures vivrières est au centre des préoccupations et des actions de formation, de sensibilisation.



Valoriser la production de miel

Madagascar – Région d'Amoron'i Mania

Population cible : 400 producteurs et leurs familles

Organisation : Helvetas Suisse / Association Intercooperation Madagascar - www.helvetas.ch

Faible fertilité des sols, accès limité aux équipements agricoles ou aux crédits, les agriculteurs d'Amoron'i Mania n'arrivent plus à produire suffisamment pour nourrir leur famille. En misant sur le miel, le projet d'Helvetas permet à 500 familles de diversifier leur production et d'augmenter leurs revenus. La collaboration avec le secteur privé, notamment pour la commercialisation d'un miel de qualité, est un élément novateur.

Madagascar figure parmi les pays les plus pauvres du monde. La région d'Amoron'i Mania est quant à elle classée parmi les zones vulnérables du pays. Du fait de la forte densité de population et du caractère accidenté du relief, les exploitations agricoles y sont de petite taille, ce qui pose des problèmes de sécurité alimentaire pour les familles. Des contraintes telles que l'accès limité aux services agricoles, aux crédits, aux intrants, aux équipements ou encore aux formations aggravent la situation. Par la valorisation de produits comme le miel, pour lequel la demande est importante, le projet doit permettre aux familles d'améliorer leurs revenus et donc leur sécurité alimentaire, tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles.

Les moyens mis en œuvre sont : (1) Améliorer les techniques et les équipements pour la production de miel et de cire (2) Augmenter la production de miel et de cire et en améliorer la qualité (3) Contractualiser et commercialiser avec des opérateurs économiques (4) Assurer une production respectueuse de l'environnement. Il est à noter que l'intégration du secteur privé dans l'appui aux producteurs est un élément novateur du projet. Il permet l'accès durable aux marchés pour des petits producteurs, le développement de la qualité du produit, des offres de formation, ainsi que la pérennisation des activités

Couronnes de l'Avent

Catherine Novet, diacre

Pour la deuxième année consécutive, la paroisse a organisé un atelier très sympathique de fabrication de couronnes de l'Avent. Il s'est déroulé au Foyer paroissial les 18 et 19 novembre dernier. Sous l'aimable direction de Madame Sylviane Chapuis, nous avons confectionné pas loin d'une quarantaine de couronnes et décorations de porte aux couleurs et senteurs de Noël : sapin, verdure, cannelle et pomme séchées se sont fait l'écrin des bougies.

Vendues en faveur de la paroisse, ces décorations de l'Avent nous rappellent chaque fois que Noël est là, à notre porte. Un grand merci à la commune de Penthaz qui nous a autorisés à occuper un stand du marché ... pour le plus grand plaisir des passants au matin du 23 novembre. Faites-moi signe si vous souhaitez vous inscrire à l'atelier 2017 au 078/ 764 73 21, bonne ambiance et convivialité au programme.

Roman policier

Bienvenue Monsieur le Pasteur - Partie 4/4

Georges Badoux

Plus avant dans le temps, un fait perturbateur marquant a, durant plusieurs années, été à l'origine de nombreuses plaintes émises par des citoyens qui aspiraient à une légitime tranquillité, se sont les cyclomoteurs. Appelés plus communément « boguets », ces deux roues, laissés le plus souvent entre les mains d'adolescents, symbolisaient la liberté et leur usage était souvent pour eux un moyen de s'éclater, de folâtrer et quelques fois même d'outrepasser leurs droits. De plus, ces véhicules qui généraient la convoitise des plus démunis étaient souvent volés. La police qui devait veiller au respect des lois, de même que donner suite aux plaintes reçues, le plus souvent pour nuisances sonores, n'avait d'autre choix que de sévir et donc de sanctionner les contraventions commises. Fort heureusement avec le temps l'usage des cyclomoteurs a passablement diminué et avec eux les problèmes qui leurs étaient liés.

Le récit qui va suivre se déroule à Penthaz, à proximité du collège, un soir de printemps dans les années 1970.

Le policier municipal qui avait décidé de calmer les ardeurs des cyclomotoristes les plus pétaradants s'était placé le long de l'artère qui passe devant le collège nommée « Le Cheminet ». Un cyclomoteur vint à passer sur lequel deux personnes avaient pris place. Ce fait étant réprimé par la loi, notre policier fait signe au conducteur de s'arrêter, ce que fait spontanément celui-ci, un jeune homme du village, connu par le représentant de la loi pour être une personne honnête et sans histoire. Pour cette fois, il en sera quitte pour une mise en garde. Vient ensuite le tour du passager, visiblement plus âgé que le conducteur, d'être prié de se légitimer :

- Je peux savoir qui vous êtes, monsieur ? Lui demande l'agent.
- Eh bien monsieur je suis le nouveau pasteur de la paroisse Penthaz – Penthaz et je me rends avec ce jeune homme à une séance de jeunes paroissiens. J'avoue que j'aurais pu me déplacer à cette réunion par un moyen moins litigieux et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Un bref instant décontenancé par cette situation inattendue, l'agent réalisa soudain qu'une perche lui était tendue et qu'il tenait là une unique opportunité de faire un sermon à un pasteur, sans nécessairement y intégrer des paroles de l'évangile. C'est ainsi qu'un

brin taquin, notre policier n'hésita pas à rappeler à son vis-à-vis quelques unes des règles de base de la législation routière relatives à l'usage des cyclomoteurs, avant de laisser partir ces deux personnes à leur réunion. Gageons que l'ordre du jour de cette dernière aura été quelque peu modifié pour faire place au scoop de la soirée qui, à n'en pas douter, sera marqué d'une pierre blanche et aura probablement incité les participants à débattre sur les facéties extra-légales du nouveau pasteur ; facéties qui, si elles ont quelque peu fait froncer le policier, auront servi notre ministre auprès des JP en raison de leur aspect cocasse.

Ce premier contact a été le début d'une longue période de collaboration entre l'agent et le pasteur, tant sur le plan sportif puisque tous deux pratiquaient la course à pied, que sur le plan professionnel car pour gérer correctement sa paroisse, le pasteur avait recours à des données issues du contrôle des habitants et c'est précisément notre agent qui était responsable de ce service. C'est ainsi que nos deux hommes ont été appelés souvent par la suite à se rencontrer en toute amitié. Les circonstances pour le moins originales de leur premier face-à-face ont plusieurs fois été évoquées lors de ces rencontres.

Cette anecdote est la dernière d'une série de quatre promesses aux lecteurs du Cancanier dans le numéro 40 d'avril 2016. Certes, de roman policier ces historiettes n'en avaient que le titre ; néanmoins, avec ces authentiques récits, l'auteur a souhaité mieux faire comprendre l'importance d'une réelle police de proximité dans une bourgade comme la nôtre, là où la plupart des gens se connaissent encore. Les tâches de cet organe sont multiples et ne se limitent pas aux seules actions policières. Si veiller au respect des lois et règlements se trouve être à la base de son activité, le policier de proximité est également appelé à accomplir des tâches sociales. Pour bien des citoyens et particulièrement des personnes âgées, sa présence dans la rue est rassurante. De plus, il est un lien direct entre l'autorité municipale et la population et à ce titre il est fréquemment appelé à renseigner les habitants sur des questions d'ordre général relatives à la gestion et aux infrastructures communales. Enfin, par sa connaissance des habitants, des lieux et des institutions, il pourra être une source d'informations précieuses lors d'enquêtes pénales menées sur le territoire communal.

Agenda de la commune

Memento

8 février 2017

Thé dansant

22 février 2017

Thé dansant

4 mars 2017

Carnaval organisé par la Cool'Hisse avec le thème MIAM.

8 mars 2017

Thé dansant

25 mars 2017

Concert organisé par l'Echo de la Molombe

1er avril 2017

Soirée du don organisée par La Cool'Hisse avec le spectacle Meurtres & Mystères à la salle Jean-Villard Gilles à Daillens

Cultes

A l'église

- 5 mars, 10h, 1er dimanche de la Passion, avec Catherine Novet, diacre, sainte cène
- 24 avril, 10h, avec André Perrenoud, pasteur

Au Foyer paroissial (avec café après-culte)

- 19 mars, dès 10h, Journée paroissiale d'Offrande, grand Brunch, animation

Rendez-vous paroissiaux importants

- 12 mars, Assemblée paroissiale ordinaire de printemps à 10h30 à l'église de Penthaz (bref culte à 10h)
- 9 avril, 10h, culte des Rameaux à la Salle du Verger, avec baptêmes et confirmations des catéchumènes de 11e année.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Bonne Nouvelle, les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch

Annoncez vos manifestations

En envoyant un courrier électronique à lecancanier@penthalaz.ch

Si vous souhaitez publier un article, vous pouvez également formuler une demande à cette même adresse.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84



Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

- Police : 117
- Sapeurs-pompiers : 118
- Ambulances : 144
- Intoxications : 145
- REGA : 1414
- Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133
- Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

MAD E L E I N E BERTHOD

Une Championne Olympique

Histoires de ski au
Pays-d'Enhaut et
aux Monts-Chevreuil



EXPOSITION

Grande Salle de la Maison de Ville de Penthalaz

3 – 4 – 5 mars 2017

de 17.00 à 20.00 heures

9 – 10 – 11 et 12 mars 2017

de 17.00 à 20.00 heures

